



Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

Franchir une étape

Ce milieu d'année 1999 représente pour le processus d'intégration européenne une étape particulièrement importante.

Depuis le 1^{er} mai, le traité d'Amsterdam est en vigueur; un nouveau Parlement européen vient d'être élu, doté de pouvoirs renforcés; le Conseil européen a décidé de lancer la préparation d'une nouvelle Conférence intergouvernementale pour réformer les institutions européennes et d'une Charte des droits fondamentaux; le nouveau président de la Commission européenne, Romano Prodi a été investi et la nouvelle Commission devrait être rapidement désignée.

Pour ce qui concerne les services d'intérêt général, l'installation du nouveau Parlement et de la Commission doit être l'occasion de franchir une étape dans la mise en oeuvre de l'article 16 du traité qui les reconnaît comme composantes des valeurs communes de l'Union et souligne leur rôle dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale.

Le moment est venu, conformément aux demandes du Parlement européen sortant, d'une part de créer au sein de la Commission un poste de Commissaire et une Direction générale chargés des services d'intérêt général, afin que puissent être promus les objectifs d'intérêt général au même titre que l'est déjà la concurrence, d'autre part de mettre en place au sein du Parlement une commission "services d'intérêt général" qui puisse porter une réflexion transverse à l'ensemble des secteurs aujourd'hui par trop cloisonnés.

Pierre Bauby et Jean-Claude Boual

Réunion du CELSIG le 22 juin 1999

Au cours de cette réunion annuelle, le Comité fera le point sur ses activités durant l'année écoulée (séminaire au Parlement européen de mars 1999 et adresse aux candidats aux élections européennes) et établira son programme pour l'année 1999/2000 (notamment le programme d'action en vue de la prochaine conférence intergouvernementale). La réunion se tiendra à Bruxelles le mardi 22 juin à partir de 9h30. Inscriptions par E-mail celsig@worldnet.fr

Concessions en droit communautaire des marchés publics

L'association "Réseaux Services Publics", a autorisé le CELSIG à publier le texte de sa contribution à la réflexion en cours sur projet de communication de la Commission sur les concessions en droit communautaire des marchés publics: "Le projet concerne directement l'accomplissement des missions de service public ou d'intérêt général. Il apporte une clarification des définitions et rappelle les exigences fondamentales de non-discrimination, d'égalité de traitement, de transparence, de reconnaissance mutuelle et de proportionnalité pour l'attribution de tous les contrats de concession, de travaux, comme de service public. Il explicite, également, les devoirs des pouvoirs adjudicateurs et les recours possibles pour préserver les droits des particuliers.

Entering a new phase

Mid-1999 is a particularly important phase in the process of European integration.

Since 1st May, the Treaty of Amsterdam has come into force, a new Parliament, with enhanced powers, has been elected; the Council of Europe has decided to launch the preparation of a new Inter-Governmental Conference to reform Europe's institutions and to formulate a Charter of Fundamental Rights; the new President of the European Commission, Romano Prodi, has been invested and a new Commission should be selected rapidly.

For services of general interest, the arrival of a new Parliament and Commission should provide an opportunity for entering a new phase in the application of Article 16 of the Treaty. It recognises such services as being part of the common values of the Union, and underlines their role in the promotion of social and territorial cohesion.

In conformity with the requests of the outgoing Parliament, the moment has thus come to create a Commissioner and a Directorate General within the Commission, responsible for services of general interest, so that these may be promoted in the same way as competition. Similarly, a "services of general interest" commission should be set up in the Parliament. It could study, transversally, all the sectors involved in this area which are presently too compartmentalised.

Pierre Bauby and Jean-Claude Boual

CELSIG's Meeting, 22 June 1999

At this annual meeting, the Committee will report on CELSIG's activities over the last year (the seminar at the European Parliament in March 1999 and the address to candidates for the European elections), and set out its programme for 1999/2000 (especially the action programme for the next Intergovernmental Conference). The meeting will take place in Brussels, Tuesday 22 June, as of 9:30 am. Enrolment by E-mail celsig@worldnet.fr

Community Law on Concessions granted under public procurement

The non-profit-making association "Réseaux Services Public" (Public Service Networks) has authorised CELSIG to publish the text of its contribution to the present preparation of the Commission's communication on Community Law relating to concessions, granted under public procurement. "The project concerns directly the fulfilment of public service or general interest missions. It provides clarification of the definitions and reiterates the fundamental requirements of non-discrimination, equality of treatment, transparency, mutual recognition and proportionality in both the attribution of all concession contracts and public services. It also stipulates the duties of adjudicating authorities and possible means for individuals to obtain redress.

Cependant, des questions essentielles nous semblent insuffisamment examinées.

L'extension des règles communautaires des marchés de travaux au champ des services ne devrait pas concerner automatiquement ni les actions publiques relevant des domaines régaliens, ni les relations internes aux administrations.

Le projet ne soulève pas la question essentielle de la durée des contrats et de leur renouvellement, qui sont pourtant des aspects essentiels pour la mise en œuvre effective des principes de non-discrimination, d'égalité de traitement, de transparence, de reconnaissance mutuelle et de proportionnalité.

La question des critères de choix en cas de mise en concurrence des concessions est insuffisamment abordée. Le "moins disant" n'est pas toujours le plus pertinent pour les usagers, comme pour la collectivité concernée, d'autant qu'il risque d'entraîner des pratiques de dumping, en particulier social, préjudiciables au bon accomplissement à long terme des missions ou objectifs.

La communication devrait aussi aborder la lutte contre la fraude et la corruption, qui avait été évoquée dans le Livre vert sur les marchés publics. Cet aspect n'influe pas seulement sur le bon fonctionnement du marché, il touche directement à l'organisation concrète de la démocratie à tous les échelons territoriaux.

Le texte ne fait qu'évoquer les relations de "confiance réciproque (*intuitu personnae*)", alors que cela mériterait un examen approfondi et contradictoire de leurs avantages et inconvénients, qui devrait déboucher sur un encadrement réglementaire et des garanties pour tous les acteurs concernés, afin d'éviter toute dérive.

Enfin, le projet n'aborde pas l'enjeu pourtant décisif de la régulation de l'activité du concessionnaire pour qu'il remplisse effectivement et sans abus les missions d'intérêt général dont la mise en œuvre lui est déléguée. Il s'agit d'éviter toute capture du régulateur par l'opérateur, de remédier aux dissymétries d'informations et d'expertises entre délégataires et déléguants, de faire en sorte que les progrès à attendre de la mise en œuvre des principes communautaires et/ou les rentes de monopole (même s'il est temporaire) soient correctement répartis entre tous les acteurs concernés, en particulier les usagers-consommateurs-citoyens. De même, il faudrait aborder les questions spécifiques (relevant y compris de la démocratie) liées à l'existence et à la régulation d'entreprises multi-services, souvent titulaires de monopoles territoriaux.

Ces enjeux impliquent d'organiser la présence de tous les acteurs concernés, aussi bien dans la définition des missions et objectifs, que dans la régulation et dans l'évaluation de l'efficacité économique et sociale. Pour être pertinente, l'évaluation doit être pluraliste en associant tous les acteurs concernés (puissance publique, management de l'entreprise ou de l'organisme qui rend le service, personnel et leurs syndicats, consommateurs et leurs associations, citoyens) et contradictoire (chaque acteur doit pouvoir mener des investigations sans contrainte de secret et les résultats être débattus publiquement à tous les niveaux, territoriaux et institutionnels)".

Adressez à "NOUVELLES-NEWS-EUROPE" de brèves informations en anglais et français par courrier, fax ou E-mail (celsig@worldnet.fr).

However, it seems to us that these essential issues are not sufficiently examined.

The extension of Community rules for public works markets to cover services should not automatically touch on public activities relating to law, order and defence, nor to the internal relationships between administrative bodies.

The project does not raise the vital question of the length of contracts and their renewal, both of which are nevertheless key aspects for the effective application of the principles of non-discrimination, equality of treatment, transparency, mutual recognition and proportionality.

The choice criteria in rendering competition on concessions functional are insufficiently addressed. "Least cost" bids are not always the most appropriate for users, nor the municipality involved, especially as they risk leading to dumping (notably social dumping) which may compromise the long term missions and objectives of services.

The communication should also address fraud and corruption suppression, which has already been evoked in the Green Paper on public procurement. This aspect influences not only the workings of the market, but also touches directly on the concrete organisation of democracy at all levels of local government.

The text only evokes relationships of "reciprocal trust (*intuitu personnae*)", while a deeper and contrasting examination of the advantages and inconveniences is warranted, which would lead to a regulatory framework and guarantees for all the actors involved, in order to prevent abuses.

Lastly, the project does not touch on the important matter of regulating the activities of the concession-holders, who must fulfil their general interest tasks effectively without abusing the power they are delegated. The point is to avoid all types of capture of the regulator by the operator; to remedy asymmetries in information and expertise between the delegators and delegates; to ensure that progress made in applying Community principles and/or monopoly rents (even if temporary) are correctly distributed among the actors involved, especially the user-consumer-citizens. Similarly, specific questions must be addressed (revealing democratic compromise) which are linked to the existence of the regulation of multi-service companies, that often hold local monopolies.

These issues at stake imply organising the participation of all actors concerned, both in defining missions and objectives, as well as in the regulation and evaluation of the economic and social efficiency of services. To be relevant, such evaluation must be pluralist, associating all actors (public authorities, the management of the company or organism providing the services, the personnel and their unions, consumers and their associations, as well as citizens). Evaluation must also be contrasting (each actor has to be able to carry out investigations without the constraint of secrecy and the results must be debated publicly at all geographic and institutional levels)".

Please send brief information to "NOUVELLES-NEWS-EUROPE", in English and French, by courier, fax or Email (celsig@worldnet.fr).

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 40 42 50 24. Fax : (33-1) 40 42 13 78. E-mail : celsig@worldnet.fr. Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et *and* Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Nicholas Sowels. Diffusé exclusivement par Fax et E-mail. *Distributed by Fax and E-mail exclusively*. Abonnement 1 an : 500 FF. *Subscription for 1 year: FF 500*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.